

## **Conseil municipal du 23 juin 2017**

**Participants :** René Mouysset, Didier Mai-Andrieu, Franck Chincholle, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry, Isabelle Viguier.

**Absents excusés :** Clément Chauchard, Philippe Couderc (procuration donnée), Jean-Christophe Coupat, Bernard Martin (procuration donnée), Séverine Véquaud.

### **1 – Délibération emprunt Caisse des Dépôts pour aménagement grange**

Pour permettre la réhabilitation de la Grange "Merette" rue des merciers, un plan de financement a été dressé et il s'avère nécessaire de contracter un emprunt de 85 230 € sur 40 ans (taux fixe de 1.35 %), auprès de la caisse des dépôts et consignations.

**Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à contracter cet emprunt aux conditions énumérées ci-dessus et à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.**

### **2 – Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour la communauté de communes**

La Chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté de communes du Pays Baraquevillois pour les exercices 2009 et suivants. Les travaux ont porté sur les évolutions du périmètre intercommunal et de la situation financière.

**Le rapport d'observations définitives 2017 a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal.**

### **3 – Achat terrain Fabre autour du lagunage**

La commune avait l'intention d'acheter quatre parcelles du terrain Fabre à la Gazonne et a décidé d'acquérir sept parcelles supplémentaires.

**Le montant total pour l'ensemble de ces parcelles s'élève à 7 000 €**

Un acte notarié sera passé pour l'acquisition de l'ensemble des terrains.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour l'achat de ses terrains.**

### **4 – EHPAD Repos et Santé, demande d'extension du parking existant**

Le Maire informe le conseil municipal d'une lettre de l'EHPAD qui, pour des raisons de sécurité (encombrement du chemin du Théron longeant la maison de retraite), demande la création d'un parking situé sur le foirail de la commune. Ce parking sera identique à l'existant et se situera de l'autre côté de la voie.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un parking de stationnement.**

## **Questions diverses**

### **\* Entretien et contrôle des équipements incendie**

M. le Maire rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, conformément au Code général des collectivités territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux et bouches d'incendie, alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. A cet effet, Le SIAEP du Liort-Jaoul va réaliser une opération de contrôle. Une convention a été passée avec Véolia pour assurer la vérification du bon fonctionnement et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie. Recensement et contrôle (débit + pression), contrôle fonctionnel tous les cinq ans.

### **\* Aire de jeux**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie pour l'aménagement de l'aire de jeux située sur le tour de ville à l'oratoire. Une mise en conformité est nécessaire. Un rendez-vous avec les personnes ayant adressé ce courrier va être programmé afin de connaître la nature des travaux à réaliser. A l'issue de cette rencontre, des devis vont être demandés à différentes entreprises.

### **\* Salle des fêtes et four banal**

Afin de préserver le bon fonctionnement et la propreté des lieux publics, il est envisagé de rédiger un règlement d'utilisation ; un chèque de caution sera demandé à la réservation des salles des fêtes d'Albagnac, de Jouëls, de Sauveterre de Rouergue et du four banal ; Les usagers devront constater l'état des lieux et du matériel avant et après les séances et déclarer en mairie toute information jugée utile concernant l'état de la salle. Le chèque de caution ne peut être rendu avant que l'état de la salle ne soit constaté ; un responsable par salle sera désigné. Ces modalités prendront effet à partir du mois de Septembre 2017.

### **\* Point sur les commerces**

L'association le « Grand Pas » a accueilli plusieurs commerçants sur les marchés du dimanche. Or, pour éviter de concurrencer le commerce local, le conseil municipal **recommande** à l'association le « Grand Pas » d'expliquer à l'Epi du Rouergue les difficultés soulevées par leur présence.

Prochain conseil municipal : **26 Juillet 2017 à 20h30**